



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 109 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux

La situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial, M. Razali Ismail, pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 56/231 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001. Les entretiens que le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont eus, séparément, avec les autorités du Myanmar au cours de la période faisant l'objet du rapport ont porté sur la question de savoir comment l'Organisation des Nations Unies, qui a promu l'ouverture d'un dialogue permettant de renforcer la confiance entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi en octobre 2000, pouvait faire progresser ce dialogue et l'approfondir. Un certain nombre de faits nouveaux d'importance ont eu lieu, notamment la décision prise le 6 mai de rendre sa liberté de circuler à Daw Aung San Suu Kyi, mais le dialogue de fond entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi n'a pas encore été engagé. Préoccupé de voir la dynamique créée au printemps s'essouffler si des progrès tangibles ne sont pas réalisés dans un proche avenir, le Secrétaire général appelle de nouveau le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi à oublier leurs différends, à s'unir pour une cause plus vaste, celle de la réconciliation nationale, et à entamer leur dialogue politique dès que possible afin qu'une réconciliation nationale acceptable par toutes les parties prenantes du Myanmar puisse devenir réalité à une date proche.

* Le présent rapport est soumis le 16 octobre 2002 afin de comprendre autant d'informations à jour que possible.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 27 de la résolution 56/231 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », dans laquelle l'Assemblée m'a prié de poursuivre mes entretiens avec le Gouvernement du Myanmar concernant la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie dans le pays, de lui présenter au cours de sa cinquante-sixième session des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens et de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-huitième session, des progrès réalisés.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, je considère que le rôle que m'a confié l'Assemblée générale consiste non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat confié au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, mais essentiellement à offrir mes bons offices. L'Assemblée générale, dans ce contexte, par sa résolution 56/231, a vigoureusement appuyé les efforts déployés par mon Envoyé spécial au Myanmar, M. Razali Ismail, pour faciliter une réconciliation nationale entre toutes les parties prenantes du pays et encourager le Gouvernement du Myanmar, grâce à l'instauration d'un dialogue constructif et suivi, à mieux tirer parti de mes bons offices.

3. Conformément à la résolution 56/231, mon Envoyé spécial s'est rendu à ce jour deux fois au Myanmar en 2002, du 23 au 26 avril et du 2 au 6 août. Il y a mené également six missions en 2000 et 2001. Ses principaux interlocuteurs gouvernementaux à Yangon ont été le général Khin Nyunt, Premier Secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement, Win Aung, Ministre des affaires étrangères, et Khin Maung Win, Vice-Ministre des affaires étrangères. Mon Envoyé spécial s'est également entretenu avec, notamment, Tin Winn, Ministre du travail et de la culture, le général de brigade D. O. Abel, Ministre au Cabinet du Président du Conseil national de la paix et du développement, le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur, et Soe Tha, Ministre de la planification nationale et du développement économique. Au cours de sa visite d'avril, il a également rencontré le général Than Shwe et le général Maung Aye, respectivement Président et Vice-Président du Conseil national pour la paix et le développement.

4. Lors de chacun de ses séjours, il s'est entretenu en privé avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) Daw Aung San Suu Kyi, et d'autres membres du Comité exécutif central de la LND, notamment son président Aung Shwe, son Vice-Président Tin Oo, et son porte-parole, Lwin. Il a en outre rencontré des représentants des divers groupes ethniques du pays, notamment des membres de l'Alliance des nations unies, qui comprend la Ligue pour la démocratie des nations Shan et sept partis politiques ethniques dont l'immatriculation a été annulée. Il a également eu des échanges de vues utiles avec les membres du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales présentes au Myanmar, notamment le Comité international de la Croix-Rouge.

5. Pour ma part, à la lumière de l'évolution de la situation au Myanmar, au début de 2002, j'ai fait part de mes vues sur le processus de réconciliation nationale dans une lettre adressée au général Than Shwe, qui est également Premier Ministre du Myanmar, le 17 avril 2002, avant une visite de mon Envoyé spécial. J'ai poursuivi

mes entretiens avec les autorités du Myanmar lorsque j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères Win Aung au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le 20 septembre 2002.

II. Teneur des entretiens

6. Les entretiens que mon Envoyé spécial et moi-même avons eu séparément avec les autorités du Myanmar au cours de l'année écoulée ont porté principalement sur la question de savoir comment l'Organisation des Nations Unies, qui a promu l'ouverture d'un dialogue permettant de renforcer la confiance entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi en octobre 2000, pouvait faire progresser ce dialogue et l'approfondir. Au cours de cette période, mon Envoyé spécial et moi-même avons également souligné la nécessité : a) de remettre en liberté tous les détenus politiques; b) de lever toutes les restrictions imposées aux activités normales des partis politiques officiellement reconnus; c) d'acheminer une aide humanitaire accrue; et d) d'assainir l'économie du Myanmar.

7. Un certain nombre de faits positifs étaient survenus à la fin de 2001. Il s'est agi notamment : de la libération continue des prisonniers politiques; de l'assouplissement de certaines des restrictions imposées aux activités politiques légales de la Ligue nationale pour la démocratie et de quelques-uns des autres partis politiques reconnus du Myanmar. Du fait d'une meilleure compréhension entre les deux parties, il a semblé que la confiance entre elles s'était également renforcée et c'est ainsi que l'on a pu de nouveau espérer, au début de 2002, que le moment était venu pour le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi d'entamer un dialogue de fond.

8. Cet espoir de voir la situation se débloquer s'est toutefois envolé à la suite d'une apparente tentative de coup d'État à Yangon au début du mois de mars et du report de la visite de mon Envoyé spécial au Myanmar, qui devait avoir lieu à la mi-mars. Dans ma lettre du 17 avril au général Than Shwe, j'ai souligné que les efforts visant à renforcer la confiance entre le Gouvernement et la LND avaient été chaleureusement accueillis par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, et prié le Premier Ministre de prendre des mesures audacieuses pour que le processus entamé puisse aller de l'avant, tout en en reconnaissant la nature éminemment nationale. J'ai de nouveau insisté sur la nécessité de lever les restrictions entravant encore la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi afin qu'elle puisse reprendre l'ensemble de ses activités légales en tant que Secrétaire générale de la LND. J'ai également prié instamment le Gouvernement de libérer la majorité des personnes encore détenues dans un avenir proche et, à terme, le reste d'entre elles.

9. Mon Envoyé spécial a été en mesure de repartir à Yangon en avril. Au cours de sa mission, il a de nouveau fait état de mes vues au général Than Shwe, au général Maung Aye, au Premier Secrétaire, le général Khin Nyunt, et autres hauts responsables gouvernementaux. Il a souligné l'importance pour le Gouvernement de lever les restrictions entravant encore la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi et d'entamer un dialogue politique avec celle-ci dès que possible. Les dirigeants politiques l'ont informé de l'étendue des contacts entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi et la LND. Ils l'ont en outre assuré que, malgré la tentative de coup d'État, ils ne remettaient pas à plus tard le dialogue visant à renforcer la

confiance avec Daw Aung San Suu Kyi, que le processus de réconciliation nationale était en bonne voie et que la situation évoluerait de façon positive dans un proche avenir. Mon Envoyé spécial a quitté Yangon le 26 avril, convaincu que le Gouvernement ne tarderait pas à prendre des mesures pour que Daw Aung San Suu Kyi puisse de nouveau librement circuler.

10. Les restrictions entravant encore la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi ont été levées le 6 mai. Dans sa déclaration à cette occasion, le Gouvernement a indiqué qu'il s'engagerait de nouveau à « permettre à tous nos citoyens de prendre librement part au processus politique ». Daw Aung San Suu Kyi y a répondu en faisant remarquer que l'étape du renforcement de la confiance était terminée. Je me félicite de cette décision qui pourrait redonner un nouvel élan au processus de renforcement de la confiance et de réconciliation nationale en cours depuis 19 mois. Le fait que Daw Aung San Suu Kyi puisse de nouveau circuler librement, comme l'ont prouvé ses visites à Mandalay, dans l'État de Môn et d'autres régions, a été chaleureusement accueilli par l'ensemble de la communauté internationale.

11. Mon Envoyé spécial a poursuivi ses entretiens avec les autorités du Myanmar en mon nom lorsqu'il est reparti à Yangon en août. Il a demandé de nouveau au Gouvernement et à Daw Aung San Suu Kyi d'entamer un dialogue de fond en tirant parti de la dynamique créée depuis mai. Il a fait valoir au Gouvernement que Daw Aung San Suu Kyi était une « ressource nationale » et l'a instamment prié d'aborder avec elle toute une série de questions de fond. Le Gouvernement a reconnu que le climat dans lequel s'étaient déroulés ses entretiens avec Daw Aung San Suu Kyi avait été « positif et sincère ». Le Premier Secrétaire, Khin Nyunt, a expliqué à mon Envoyé spécial que le Gouvernement avait réservé à Daw Aung San Suu Kyi le traitement de personnalité de marque qu'il réserve habituellement aux responsables du Conseil pour la paix et le développement lorsqu'elle s'était rendue à Mandalay et dans l'État de Môn, au mois de juin. Compte tenu du caractère national du processus de réconciliation et dans l'esprit de ce qu'ils ont appelé une « réconciliation familiale », les dirigeants politiques ont indiqué à mon Envoyé spécial qu'ils rencontreraient prochainement Daw Aung San Suu Kyi afin d'aborder avec elle toute une série de sujets, notamment des questions d'ordre constitutionnel. Le Gouvernement n'a toutefois pas indiqué quand ce processus débiterait.

12. Mon Envoyé spécial a en outre rappelé au Gouvernement que la libération des détenus politiques était un baromètre important pour le processus de réconciliation nationale. Il a demandé de nouveau que la majorité des personnes détenues soient libérées rapidement et le reste d'entre elles dès que possible, après cette première vague de libérations, de préférence dans le cadre d'une amnistie ou d'une série d'amnisties. Il a instamment prié le Gouvernement d'accorder à cette occasion la priorité aux membres du Parlement élus lors des élections de 1990 ainsi qu'aux personnes âgées, aux malades, aux femmes et à ceux qui avaient purgé leur peine. Il a par ailleurs souligné qu'il convenait de renforcer la liberté d'action de tous les partis politiques légitimes du Myanmar. S'agissant de la question des détenus politiques, la position adoptée par le Gouvernement est de les libérer conformément à la législation nationale. Le Premier Secrétaire, Khin Nyunk, a expliqué que compte tenu du fait qu'il importait d'assurer la sécurité et la stabilité nationales, le Gouvernement continuerait d'envisager la libération des détenus politiques au cas par cas. Ce dernier a relâché plus de 330 membres de la LND depuis janvier 2001. Quelque 400 prisonnières ont également été remises en liberté pour des raisons

humanitaires. Toutefois, 220 membres de la LND, 400 personnes n'appartenant pas à la Ligue et plusieurs centaines d'autres, y compris des étudiants, seraient toujours détenus. Je note toutefois avec préoccupation que depuis la dernière visite de mon Envoyé spécial au Myanmar et, selon des sources crédibles, de nouvelles arrestations politiques auraient eu lieu.

13. Les restrictions entravant les activités des partis politiques reconnus n'ont pas été uniformément levées. Par exemple, bien que le bureau de la Ligue pour la démocratie des nations Shan à Yangon soit ouvert, ses activités sont limitées dans l'État de Shan. En août 2002, la LND avait été autorisée à réouvrir 60 bureaux municipaux dans l'ensemble du pays : 37 dans le district de Yangon, 5 dans l'État de Mon et 18 ailleurs, notamment à Mandalay. Toutefois, en dépit de nombreuses requêtes, elle n'a pas reçu l'autorisation de publier. Le Parti d'unité nationale, le parti progouvernemental qui a contesté les élections de 1990, est par contre, lui, autorisé à publier et à distribuer des documents politiques.

14. Au cours des entretiens séparés qu'il a eus avec le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi, mon Envoyé spécial a envisagé la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale d'apporter une plus grande aide, notamment humanitaire, au Myanmar afin de l'aider à faire face aux défis que posent le VIH/sida, l'éducation et la sécurité alimentaire. Il a suggéré au Gouvernement de mettre en place un mécanisme permettant de gérer et de suivre la distribution de l'aide humanitaire. Notant que les structures administratives et juridiques nécessaires à une bonne gestion de cette aide étaient déjà en place, le Gouvernement a indiqué qu'il serait plutôt enclin à suivre certaines des recommandations que ferait Daw Aung San Suu Kyi à la lumière des visites qu'elle effectuerait sur divers sites de projets humanitaires. Le Gouvernement a assuré à mon Envoyé spécial que Daw Aung San Suu Kyi aurait toute liberté pour se rendre sur les projets gérés par l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et même le Gouvernement, si les deux parties en convenaient préalablement. Pour sa part, Daw Aung San Suu Kyi a informé mon Envoyé spécial qu'à la suite de sa visite à Mandalay et dans l'État de Mon, elle était prête à coopérer avec le Gouvernement d'une manière qui bénéficierait directement à tous les peuples du Myanmar et faciliterait l'instauration d'un État démocratique. Mon Envoyé spécial a, de son côté, soulevé la question connexe de l'économie du Myanmar et de la nécessité de procéder à des ajustements dans le cadre du processus actuel de réconciliation et de démocratisation, tant avec le Gouvernement qu'avec Daw Aung San Suu Kyi.

15. Mon Envoyé spécial a pris soin d'expliquer l'évolution du processus de réconciliation nationale aux représentants des divers groupes ethniques, dont l'Organisation des Nations Unies appuie la participation à terme. Il leur a dit que l'ONU estimait qu'un dialogue de fond menant à une réconciliation nationale acceptable par tous les peuples du Myanmar devait, le moment venu, comprendre toutes les entités politiques pertinentes du pays, notamment les représentants des groupes ethniques. Les chefs de ces groupes se sont pour leur part déclarés favorables aux pourparlers en cours et ont exprimé l'espoir d'être invités à prendre part au processus de réconciliation nationale en temps voulu. Au cours de sa visite d'août, mon Envoyé spécial a également encouragé le Gouvernement à mener une enquête sur les allégations selon lesquelles l'armée du Myanmar aurait utilisé le viol comme arme de guerre dans l'État de Shan où le conflit se poursuit. Je suis heureux de noter que le Gouvernement a invité le Rapporteur spécial chargé d'étudier la

situation des droits de l'homme au Myanmar à se rendre dans le pays en octobre. J'ai été informé qu'au cours de sa visite, il ne se contenterait pas d'évaluer la situation générale en matière de droits de l'homme dans le pays mais procéderait également à une analyse provisoire de la manière de procéder à une enquête objective et détaillée concernant les récentes allégations de viol. Je me félicite également de la nomination récente d'un chargé de liaison de l'Organisation internationale du travail dont le mandat est d'aider le Gouvernement à éliminer la pratique du travail forcé dans le pays.

16. J'ai poursuivi mes entretiens avec les autorités du Myanmar le 20 septembre, profitant de la présence du Ministre des affaires étrangères, Win Aung, à New York pour la cinquante-septième de l'Assemblée générale. Au cours de mon entretien avec le Ministre, j'ai encouragé le Gouvernement à entamer un dialogue politique avec Daw Aung San Suu Kyi dès que possible. Soulignant que tous les prisonniers politiques devraient à terme être libérés, j'ai également instamment prié le Gouvernement de remettre en liberté l'ensemble des personnes encore détenues, ce qui, selon moi, prouverait amplement l'importance qu'il attache au processus national de réconciliation. J'ai demandé au Gouvernement de soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour fournir une aide accrue afin de tenter de remédier au problème du VIH/sida et autres questions humanitaires auxquelles le Myanmar doit faire face et, à cet effet, de pleinement coopérer avec les programmes de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères, Win Aung, m'a assuré que son gouvernement souhaitait répondre aux aspirations du peuple d'établir un système démocratique multipartite mais a en même temps souligné la nécessité d'édifier une nation forte capable de dûment défendre son intégrité territoriale.

III. Observations

17. **Le processus de réconciliation nationale au Myanmar se trouve à un stade critique. D'importants faits positifs ont marqué les deux dernières années. Cinq mois se sont toutefois écoulés depuis que Daw Aung San Suu Kyi a repris ses activités de dirigeante d'un parti politique officiellement reconnu et malgré les assurances données à mon Envoyé spécial, aucun dialogue de fond n'a encore été entamé entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi. Je suis préoccupé à l'idée de voir l'élan pris au printemps retomber si des progrès tangibles ne sont pas faits dans un proche avenir. Je pense sincèrement que la préservation de la stabilité et l'adoption de réformes fort nécessaires sont des objectifs compatibles. Bien que le souhait du Gouvernement d'édifier une nation forte capable de défendre son intégrité territoriale soit compréhensible, l'histoire a prouvé qu'un système de gouvernement est d'autant plus stable et durable qu'il est suffisamment souple pour faire une place à diverses opinions et faciliter une évolution pacifique. L'environnement international et régional actuel, où les progrès économiques rapides vont de pair avec le changement social qui s'impose, rend cette évolution encore plus nécessaire.**

18. **J'appelle une fois de plus le général Than Shwe, les autres dirigeants politiques et Daw Aung San Suu Kyi à oublier leurs différends, à s'unir pour une cause plus vaste, celle de la réconciliation nationale, et à entamer un dialogue de fond dès que possible. Ce n'est que grâce à un dialogue ouvert à tous que le Myanmar pourra s'assurer que la réconciliation nationale est**

durable et que la transition vers la démocratie s'effectue sans à-coups. J'appelle également de nouveau le Gouvernement à trouver des moyens de libérer rapidement tous les prisonniers politiques qu'il détient encore et à lever uniformément les restrictions entravant les activités des partis politiques reconnus. Le peuple du Myanmar doit par ailleurs commencer à bénéficier directement du processus de réconciliation nationale et de démocratisation actuellement en cours dans le pays. J'invite par conséquent instamment le Gouvernement à coopérer avec le LND et les autres partis politiques reconnus, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pertinentes pour assurer une distribution efficace et transparente de l'aide humanitaire. J'encourage en outre le Gouvernement à accepter les invitations lancées par les institutions financières internationales visant à entamer des discussions sur la manière de procéder à certains ajustements économiques nécessaires.

19. Je suis très reconnaissant de l'appui que les États Membres concernés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, m'ont apporté ainsi qu'à mon Envoyé spécial pour faciliter la réconciliation nationale au Myanmar. Le Myanmar n'est pas seul dans son processus de réconciliation nationale et de démocratisation. La communauté internationale souhaite véritablement faciliter cette transition. Un Myanmar stable, prospère et démocratique n'est, après tout, pas seulement l'aspiration d'un peuple mais également celle de la communauté internationale. Le Myanmar ne devrait pas hésiter à se prévaloir des bons offices, des conseils et de l'assistance offerts par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Je rappelle également au Gouvernement du Myanmar que plus il tardera à entamer un dialogue de fond avec Daw Aung San Suu Kyi, comme il s'y est engagé, plus il s'avèrera difficile pour la communauté internationale de mettre en place le cadre dans lequel le processus de réconciliation nationale pourra s'acheminer vers sa conclusion logique. J'appelle donc la communauté internationale à continuer de répondre de manière appropriée à l'évolution du processus de réconciliation nationale. Pour ma part, je suis prêt à continuer de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter ce processus, avec l'aide de l'ensemble des États Membres intéressés.